

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion Restreinte du 23 juin 2025



28266780 - VILLIERS ES / HAY LES ROSES CA U18 D2.A du 09/03/25

Reprise du dossier.

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 17/06/25 ayant prononcé le déclassement de l'équipe U18 D2.A De l'Hay les Roses CA pour fraude sur identité de joueurs sous fausses licences.

En conséquence, la Commission décide le retrait de 4 points à l'équipe séniors D2 de HAY LES ROSES CA pour non-respect de ses obligations en matière d'équipe de jeunes (article 11.4 de la LPIFF).

Courrier de l'Hay les Roses Ca du 26/06/25.

La Commission après vérification, confirme l'erreur administrative et rétablit dans ses droits le club de Hay Les Roses CA et annule la sanction ;

5353113 – IVRY DESPORTIVA VIMA / BONNEUIL CSM Coupe VDM Anciens du 15/06/2025

La commission prend connaissance du dossier en retour de la Commission des Statuts & Règlements en date du 30 Juin 2025

« Demande d'évocation du club de IVRY DESPORTIVA VIMA 31 sur la participation du joueur LAROUÏ Mourad du club de BONNEUIL CSM 31, susceptible d'être suspendu.

...../..... DECIDE MATCH PERDU par pénalité au club de BONNEUIL CSM 31 pour avoir fait participer à la rencontre un joueur suspendu pour en attribuer le GAIN au club de IVRY DESPORTIVA VIMA 31. »

La Commission, entérine le résultat :

-IVRY DESPORTIVA VIMA gagnant de la Coupe VDM Anciens.

Demande au club de Bonneuil CSM de restituer la Coupe du VDM.